



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ouvertures des stations de ski

Question au Gouvernement n° 3547

Texte de la question

OUVERTURE DES STATIONS DE SKI

M. le président. La parole est à Mme Émilie Bonnivard.

Mme Émilie Bonnivard. Ma question, à laquelle j'associe mes collègues Vincent Rolland, Martial Saddier ainsi que l'Association nationale des élus de la montagne, s'adresse à monsieur le Premier ministre. La France est l'un des leaders mondiaux des sports d'hiver. Dans l'ensemble de nos massifs, 120 000 emplois directs et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires sont en jeu au travers de cette activité économique. Des milliers de saisonniers, de restaurateurs, d'hébergeurs, de commerçants, de loueurs de matériel, de moniteurs de ski, d'accompagnateurs, de guides, de pisteurs et de responsables de domaines skiables se trouvent actuellement dans une incertitude absolue quant à leur avenir, à quelques semaines seulement des vacances de Noël. Leur magasin, leur restaurant ou leur activité représente souvent l'investissement d'une vie, et les revenus des quatre mois d'hiver constituent l'essentiel de leurs revenus à l'année. En effet, ils réalisent environ 80 % de leur chiffre d'affaires annuel au cours de cette période très dense, alors qu'ils doivent assumer des charges fixes élevées toute l'année.

Je salue le travail préparatoire déjà réalisé sur les protocoles sanitaires et de dépistage par les maires, les présidents de conseils départementaux et régionaux ainsi que les représentants socio-professionnels de la montagne, pour que les stations soient prêtes au moment où l'ouverture sera possible.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

Mme Émilie Bonnivard. Vous avez annoncé hier, monsieur le Premier ministre, qu'une décision serait prise d'ici dix jours quant à une date d'ouverture. D'ici là, qu'envisagez-vous de mettre en place concrètement, notamment en matière sanitaire, pour rendre cette ouverture possible dans les meilleurs délais ? La période de Noël représente 20 % du chiffre d'affaires des stations, et 40 % si l'on y ajoute le mois de janvier. Pouvez-vous nous certifier que les entreprises de la montagne disposeront d'un accompagnement spécifique tenant compte de la très forte saisonnalité de leur activité et de la réalité de leurs pertes ? En effet, le fonds de solidarité actuel ne suffira pas. Enfin, comment comptez-vous accompagner les milliers de salariés saisonniers qui ne peuvent être embauchés pour l'heure, en raison de l'incertitude qui pèse sur leurs employeurs ? Monsieur le Premier ministre, nous attendons de votre part des réponses claires, car c'est la sauvegarde de toute l'économie de la montagne qui se joue dans les prochaines semaines. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. Maxime Minot. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, *secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie*. La montagne est effectivement un joyau de la destination France.

M. Pierre Cordier. C'est vrai !

M. Jean-Baptiste Lemoyne, *secrétaire d'État*. Avec 350 stations, elle emploie directement 120 000 personnes et offre l'un des premiers domaines skiables au monde. Compte tenu de l'importance de l'activité économique qu'elle représente, nous avons tenu à travailler main dans la main avec les élus et les professionnels. Vous pouvez d'ailleurs en témoigner, madame Bonnivard, tout comme Jeanine Dubié, Vincent Rolland ou encore Xavier Roseren. Le Premier ministre a en effet réuni les acteurs de la montagne hier et, comme cela a été indiqué, nous poursuivrons le travail entamé au cours des dix prochains jours.

M. Frédéric Reiss. Que leur a-t-il dit ?

M. Jean-Baptiste Lemoyne, *secrétaire d'État*. Je tiens à témoigner du sérieux des acteurs de la montagne qui, autour du préfet de la Savoie, se sont préparés très méthodiquement et ont élaboré un projet de protocole sanitaire, qui a été envoyé à la cellule interministérielle de crise – CIC. Quoi qu'il en soit, nous travaillerons sur tous les scénarii, car tous sont sur la table : n'oublions pas que nous traversons une crise sanitaire totalement inédite – je le dis également en réponse à la question précédente. Il nous faudra par conséquent accompagner les acteurs de la montagne quel que soit le cas de figure.

M. Pierre Cordier. C'est l'objet de cette question !

M. Jean-Baptiste Lemoyne, *secrétaire d'État*. Face aux incertitudes, j'ai trois certitudes. Premièrement, la décision qui sera prise devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire.

M. Frédéric Reiss. Elle est déjà prise !

Mme Émilie Bonnivard. Soyons leaders de la décision !

M. Jean-Baptiste Lemoyne, *secrétaire d'État*. Deuxièmement, elle devra aussi prendre en compte les intentions de nos voisins. Les versants d'un même massif, d'une même montagne, peuvent en effet se trouver dans deux pays différents. Troisièmement, quelle que soit la décision, l'État sera aux côtés des acteurs de la montagne, soit pour les accompagner dans la mise en œuvre du protocole, soit pour les soutenir, quoi qu'il en coûte. Nous avons pu mesurer l'été dernier à quel point la montagne est résistante et résiliente. Nous ne savons pas encore quand le moment sera venu mais, lorsqu'il arrivera, je suis certain que la montagne continuera de gagner les Français ! (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur les bancs du groupe LR.)

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3547

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Tourisme, Français de l'étranger et francophonie

Ministère attributaire : Tourisme, Français de l'étranger et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 novembre 2020](#)